



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Public Safety Canada
Contracting and Procurement Section

Email:
contracting@ps-sp.gc.ca

Attention: Alexandra Gallerio

**Amendment #1
Modification no.1**

Offer to: Public Safety Canada

We hereby offer to provide to Canada, as represented by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein or attached hereto, the goods, services, and construction detailed herein and on any attached sheets.

Offre au: Sécurité publique Canada

Nous offrons par la présente de fournir au Canada, représenté par le ministre des Sécurité publique et Protection civile Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée.

Comments – Commentaires:

N/A

Instructions: See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office – Bureau de distribution
Public Safety Canada
Contracting and Procurement Section
269 Laurier Avenue West
Ottawa ON K1A 0P8

Title – Sujet Connectivité de l’affichage dynamique, accès au portail, assistance technique et entretien (InfoTV)	
Solicitation No. – No de l’invitation 202103748	Date 9 mai 2024
Solicitation Closes – L’invitation prend fin At – à 2:00 p.m. On – le 2024-05-29	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time (EST)
Delivery Required – Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Alexandra Gallerio	
Telephone No. – No de telephone (873) 455-3604	FAX No. – No de FAX N/A
Destination – of Goods, Services and Construction: Destination – des biens, services et construction: Public Safety Canada 269 Laurier Avenue West, Ottawa ON K1A 0P8	
Security – Sécurité See Annex C	

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l’entrepreneur	
Telephone No. – N° de telephone Facsimile No. – N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l’entrepreneur (taper ou écrire en caractères d’imprimerie)	
Signature	Date



MODIFICATION #1

Cette modification vise à modifier les modalités suivantes :

A. Dans l'Annexe A, Énoncés des Travaux est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

1. TITRE

Connectivité de l'affichage dynamique, accès au portail, assistance technique et entretien (InfoTV)

2. OBJECTIF

Sécurité publique Canada (SP) a actuellement besoin d'une entreprise pour fournir la connectivité de l'affichage dynamique, l'accès au portail Web, l'assistance technique et l'entretien du système d'affichage numérique du ministère (InfoTV).

3. CONTEXTE

Sécurité publique Canada est le principal ministère canadien chargé d'assurer la sécurité des Canadiens face à une série de risques tels que les catastrophes naturelles, la criminalité et le terrorisme. Sécurité publique Canada travaille avec d'autres ministères fédéraux, d'autres niveaux de gouvernement, les premiers intervenants, les groupes communautaires, le secteur privé et d'autres pays pour atteindre ses objectifs. Le ministère joue un rôle clé dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre de programmes et la garantie de la cohésion et de l'intégration des questions de politique et de programme au sein du portefeuille de la sécurité publique, qui comprend : la sécurité nationale, la gestion des urgences, l'application de la loi, la gestion des frontières, les services correctionnels et la prévention de la criminalité. Sécurité publique Canada dispose de 11 bureaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire canadien.

InfoTV est le système de signalisation numérique du ministère et constitue l'un des principaux moyens de communication d'informations importantes aux employés de la région de la capitale nationale (RCN) et des bureaux régionaux. Les diapositives qui apparaissent sur InfoTV fournissent des informations de base et orientent les employés vers le site intranet du ministère pour obtenir des informations complètes sur les initiatives promues.

En raison de la pandémie de COVID-19, le service a cessé en 2021.

Le mandat du projet est de relancer l'exploitation du système d'affichage numérique du ministère. MediaCast est le système de gestion de contenu et tout système de gestion de contenu proposé doit offrir les mêmes fonctionnalités que le système existant.

4. EXIGENCES

L'entrepreneur doit fournir des services pour les exigences suivantes :

- 4.1** Garantie de connectivité, d'assistance et d'entretien pour 20 unités numériques à travers le Canada. La connectivité cellulaire (3G/4G) doit être testée et prouvée sur chacun des sites des unités numériques avant la signature de tout contrat.
- 15 à Ottawa, Ontario
 - 11 au 269, avenue Laurier Ouest
 - 3 au 340, avenue Laurier Ouest
 - 1 au 257, rue Slater



MODIFICATION #1

- 1 à Toronto, Ontario
 - 425, rue Bloor Est
 - 1 à Montréal, Québec
 - 800, rue du Square-Victoria
 - 1 à Dartmouth, Nouvelle-Écosse
 - 21, avenue Mount Hope
 - 1 à Winnipeg, Manitoba
 - 363, rue Broadway
 - 1 à Burnaby, Colombie-Britannique
 - 3292, voie Production
- 4.2** Le système doit être compatible avec l'équipement d'affichage numérique existant de Sécurité publique Canada :
- Écrans HD LG de 42 pouces : Modèle 42WS50MS
- 4.3** Le contracteur doit fournir un lecteur multimédia et un routeur cellulaire.
- 4.4** Le contenu doit être hébergé dans un système en nuage (c.-à-d. qu'il doit être géré par un portail Web accessible de n'importe où) qui est externe au réseau de Sécurité publique Canada. L'accès à un compte d'essai doit être fourni pour permettre à Sécurité publique de tester la fonctionnalité du portail Web.
- 4.5** Le portail en ligne pour la gestion du contenu doit être entièrement compatible avec les navigateurs Google Chrome ou Microsoft Edge.
- 4.6** 50 Go de bande passante pour le téléchargement de contenu, par joueur/par mois, avec la possibilité d'augmenter la limite et une liste de tranches pour les dépassements d'utilisation de données et/ou un forfait flexible pour l'utilisation de données.
- 4.7** Le contenu doit être crypté lorsqu'il est téléchargé sur le portail et lorsqu'il est transmis aux joueurs.
- 4.8** Le système doit être capable d'afficher des images JPEG, des images PNG, des fichiers vidéo HD et des bandes de téléspecteurs.
- 4.9** Toute mise à jour de logiciel, de micrologiciel ou de matériel requise pendant la durée du contrat doit être effectuée sans frais pour le gouvernement du Canada.
- 4.10** Avant d'installer tout logiciel, micrologiciel ou un matériel sur le système existant de SP, l'entrepreneur doit d'abord obtenir l'approbation du chargé de projet ou du responsable technique (CP/RT) avant d'entreprendre ce travail. L'entrepreneur doit fournir ces mises à jour et offrir une garantie conforme aux modalités du contrat.
- 4.11** Chaque élément du système doit être couvert contre tout dysfonctionnement ou toute défaillance. En cas de panne, tous les aspects de la réparation et/ou du remplacement de l'équipement doivent être couverts par le contrat, sans frais pour le gouvernement du Canada. Les réparations de l'équipement doivent être effectuées dans les trois (3) jours ouvrables.
- 4.12** Capacité et évolutivité permettant d'ajouter des panneaux d'affichage numérique dans tout le Canada pendant la durée du contrat.
- 4.13** Une assistance technique dédiée doit être accessible pendant les heures normales de bureau, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h (heure de l'Est). Ce soutien doit surveiller de manière proactive l'état du système (et non le contenu) de chaque point d'extrémité. Si un problème



MODIFICATION #1

survient, l'équipe doit en informer le client (Sécurité publique Canada) et travailler rapidement et efficacement pour résoudre tout problème dans un délai de 24 heures.

- 4.14** Le système doit disposer d'une fonction automatisée de signalement des erreurs qui envoie un courriel à tous les opérateurs de systèmes de sécurité publique identifiés lorsqu'une unité tombe en panne, perd sa connectivité ou rencontre des problèmes techniques.

Tous les services fournis par l'entrepreneur en vertu du contrat doivent, au moment de la réception, être exempts de défauts d'exécution et conformes aux exigences du contrat. Si l'entrepreneur doit corriger ou remplacer les travaux ou une partie des travaux, il n'en coûtera rien au gouvernement du Canada.

5. LIEU DE TRAVAIL

- 5.1 On s'attend à ce que l'entrepreneur effectue le travail dans ses propres installations; toutefois, les ressources de l'entrepreneur doivent être disponibles pour participer aux réunions dans les installations de Sécurité publique Canada à Ottawa (Ontario), au besoin. Ces réunions peuvent avoir lieu en personne ou par téléconférence, selon ce que déterminera le chargé de projet ou le responsable technique de SP.

- et -

Tous les travaux d'entretien et les réparations doivent être effectués dans les installations de Sécurité publique Canada à travers le Canada, en fonction des unités nécessitant un entretien, et doivent être effectués pendant les heures normales d'ouverture, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, heure locale.

- 5.2 Sécurité publique Canada n'acceptera pas les frais de voyage ou de subsistance engagés par l'entrepreneur à la suite d'une réinstallation nécessaire pour satisfaire aux conditions du contrat.

6. LANGUE DE TRAVAIL

- 6.1 Toutes les communications avec le personnel de Sécurité publique Canada doivent être effectuées dans l'une des langues officielles du Canada (anglais ou français), au choix de l'employé.

7. LA PROPRIÉTÉ DES INFORMATIONS NOUVELLES

- 7.1 Tous les éléments de propriété intellectuelle (PI) des connaissances nouvelles continueront d'appartenir à l'auteur de la PI, y compris (mais sans s'y limiter) : le matériel, le logiciel et l'interface basée sur l'informatique en nuage, ainsi que les images, les diapositives et les autres contenus transmis au réseau d'affichage. L'utilisation et la transmission de cette PI doivent être acceptées, autorisées et/ou faire l'objet d'une licence par l'auteur afin que les parties puissent satisfaire aux conditions du présent contrat.

8. POLITIQUE D'ACHATS ÉCOLOGIQUES

En avril 2006, et telle que révisée le 14 mai 2018, le gouvernement du Canada a publié la Politique d'achats écologiques (<https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>) qui ordonne aux ministères et organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour intégrer des considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement. Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, l'entrepreneur devrait entreprendre ce qui suit lors de l'exécution des travaux :



MODIFICATION #1

- 8.1 Fournir et transmettre les ébauches et les livrables finaux sous forme électronique.
- 8.2 Imprimer sur des supports contenant au moins 30 % de matières recyclées et/ou certifiés comme provenant d'une forêt gérée de manière durable, par exemple : Association canadienne de normalisation (CSA), Forest Stewardship Council (FSC), Sustainable Forestry Initiative (SFI), certification écologique, etc.
- 8.3 Imprimer recto-verso en noir et blanc.
- 8.4 Recycler (déchiqeter) les documents imprimés inutiles conformément aux exigences de sécurité du contrat.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.